

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1079 Décisions concernant les Ministères

n° 1079

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 octobre 1960

Numéro JO

n° 10 du 31/10/1960

Date du numéro

31 octobre 1960

TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité pour accident du travail de quarante neuf mille quatre-vingt-un francs (49.081 fr.) est accordée à M. Kaïïd Nadj, chauffeur-niveleuse aux Travaux Publics (Subdivision Routes), ctme d'un accident du travail survenue ee juillet 1960. Le paiement de cette indemnité implique la renonciation par Fintéressé à tout recours civil ou contentieux, sauf aggravation médicale constatée de l'incapacité permanente partielle résultant de l'accident du travail. La dépense visée ci-dessus est imputable sur le Budget Local de l'exercice 1960.

chapitre 1.

article 3

paragraphe 1